





Informations aux agent·e·s des Agences de l'Eau

12 novembre 2020

Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du 12 novembre 2020

Initialement prévu pour visiter les nouveaux locaux de la délégation de Marseille, visite annulée pour cause de Covid, ce CHSCT a abordé trois points.

Point 1: Covid: siège et délégations, état de la situation / télétravail (pour information)

Le mail du 10 novembre 2020 envoyé par Philippe Wattiez, faisait état de **97 personnes présentes à l'agence le 9 novembre**. Cette présence n'a apparemment **pas fait l'objet de 97 attestations de déplacements** par l'employeur. Au-delà du risque sanitaire, chaque agent n'ayant pas d'attestation risque une amende de 135 €.

Le Sne-FSU partage l'analyse de la direction : c'est trop au regard des consignes sanitaires données (télétravail généralisé) et du poids des missions non télé-travaillables de l'agence. Pour le Sne-Fsu, les missions non télé-travaillables à l'agence mériteraient d'être plus clairement précisées.

Dans un contexte de risque sanitaire sans précédent, le télétravail généralisé étant la règle, il est de la responsabilité de chacun de respecter le confinement.

Concernant le suivi des cas COVID à l'agence :

L'administration informe au fil du temps de manière anonyme le CHSCT pour chaque cas d'agent déclaré positif, voire de cas contact.

Le Sne-FSU salue le travail de l'administration, très réactive sur le traçage des cas contacts.

21 cas ont été constatés depuis fin aout sans qu'heureusement ils n'aient engendré d'hospitalisation, contrairement à la première vague.

Très majoritairement, les agents malades du covid sont des lyonnais mais plusieurs cas ont également été constatés à Marseille et à Montpellier.

En moyenne, les agents reviennent sur leur poste de travail après une dizaine de jours de convalescence.

Afin de mieux suivre le nombre de cas, nous avons demandé que les informations anonymes soient fournies sous forme de tableau incrémenté et que par soucis de transparence, ce tableau soit communiqué à l'ensemble des agents.

Concernant le jour de carence :

Le jour de carence est de nouveau en vigueur, y compris en cas de covid.

Le Sne-FSU a demandé que dans les cas covid, l'agence prenne en charge le jour de carence et ne le déduise pas de la paye des agents. C'est une situation prévue par le code de la sécurité sociale, sous réserve d'une décision du Conseil d'Administration.

Pour le directeur, il apparait impossible de ne pas suivre les consignes ministérielles. De plus, le DRH de notre Ministère a été très clair sur le sujet : c'est non

Concernant l'informatique:

Vous êtes de plus en plus nombreuses et nombreux à nous témoigner votre irritation voire votre exaspération à devoir faire face à un environnement informatique aléatoire et dégradé en télétravail (déconnections intempestives, arrêt des applis, navigateurs obsolètes impossibilité d'impression à l'agence depuis votre domicile, raccordement impossible d'un double écran etc...).

Si le Sne-FSU a salué l'effort de l'agence à équiper la plupart de ses collaborateurs avec des postes informatiques portables, il s'avère que les logiciels et le matériel ne sont pas encore complètement adaptés à nos besoins pour pouvoir télé-travailler correctement et dans de bonnes conditions.

Lors du dernier CHSCT :

Nous avions signalé à l'agence que certains d'entre vous avaient déjà engagé des dépenses informatiques personnelles pour pouvoir travailler efficacement (dépenses malheureusement pas toujours adaptées à nos matériels faute d'informations suffisantes).

Nous avions dénoncé cette situation anormale et par exemple demandé que l'agence prenne en charge les câbles de raccordement aux écrans multiples en priorisant rapidement les personnels de la redevance et ceux dont l'urgence du besoin se justifiait.

Par ailleurs, le Sne-FSU avait demandé que soit diligenté un questionnaire auprès de tous les utilisateurs afin de recenser, évaluer et prioriser les dysfonctionnements à traiter.

Toutes ces demandes ont été réitérées lors de ce CHSCT et le Sne-FSU, a fortement insisté pour que l'administration se saisisse de ces problèmes.

De plus, nous avons proposé à ce CHSCT d'embaucher le personnel du 2626 : ces derniers connaissent parfaitement les points forts et les points faibles de notre informatique et se mettent très généralement au service des utilisateurs.

Conclusion:

La secrétaire générale, qui n'était pas au courant de toutes les difficultés, a reconnu être un peu déstabilisée lorsque nous lui avons lu (anonymement) les verbatim de vos témoignages. Elle s'est engagée à ce que soient traitées en priorité les plus grosses difficultés.

Malgré de gros efforts déployés par la DSI et le 2626, des marges de progrès subsistent donc pour retrouver un environnement apaisé sur ce sujet.

Nous serons vigilants sur les suites données par l'administration.

Point 2: Présentation du groupe égalité femmes - hommes (pour information)

Le Sne-FSU, fortement impliqué au niveau national sur ce sujet, participe à de nombreux groupes de travail avec la DRH du Ministère.

L'Agence de l'Eau RMC apparait également très impliquée à travers l'embauche d'une stagiaire, Johann Camout, sur le sujet, l'organisation de groupes de travail et la discussion en instances.

A ce sujet, un point d'information sera discuté au CT de novembre pour la validation d'un protocole local au comité technique du 15 décembre 2020.

Point 3 : Lettre d'information de l'Inspecteur Santé Sécurité au travail

Le Sne-FSU salue le travail de grande qualité fournit par François Badie. La facilité de lecture est digne du travail de communication que fournissent les services de l'agence.

Afin de permettre une plus grande acculturation des agents aux questions de santé et de sécurité au travail, le Sne-FSU a souhaité que la lettre de l'ISST soit diffusée à l'ensemble de l'agence dès sa parution. La direction ne s'y est pas opposée.

Point divers:

La campagne de vaccination contre la grippe est toujours programmée malgré la pénurie actuelle d'approvisionnement. Si pour Lyon il n'y aura aucune difficulté, cela apparait pour l'instant un peu plus compliqué pour la délégation de Montpellier.

A noter que le nouveau médecin du travail de Montpellier est le docteur Fernandez Jimenez.

Nous demeurons extrêmement vigilants pour minimiser tous les risques et sommes à votre écoute

Vos représentants Sne - FSU au CHSCT : Barbara MARTIN barbara.martin@eaurmc.fr 04 26 22 30 40 Pascal GERIN pascal.gerin@eaurmc.fr 04 72 71 28 16 Lydie FLEUROT lydie.fleurot@eaurmc.fr 04 26 22 30 16

